

RAPPORT de la Commission du Conseil intercommunal ARASMAC

Préavis N° 03/09.2021

CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA – UAPE Les Pand'Amis

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Syndics et Municipaux représentant vos Communes au Conseil intercommunal de l'ARASMAC,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le

mardi 31 août 2021

dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges.

Cette commission est composée des personnes suivantes :

- Monsieur Laurent Guignard Municipal à Gimel, Président
- Madame Anne-Catherine Gras Municipale à Berolle
- Madame Fabienne Perrin Municipale à Vullierens
- Madame Elisabeth Morerod Municipale à Lonay, Rapporteuse

Les membres de la commission ont été reçus par Mme Valérie Induni, Présidente du Codir et François Delay, membre de ce même Codir, ainsi que Monsieur Anthony Vieira Directeur ARASMAC et Monsieur Manuel Canosa adjoint de direction AJEMA au sein de l'ARASMAC

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les réponses apportées à toutes nos questions.

1. Préambule

Au vu des places actuellement disponibles sur le secteur Echichens et de la fermeture de la structure de la Ribambelle, l'ouverture de cette nouvelle entité est clairement indispensable à l'accueil des enfants de la région.

La demande d'entrée de cette structure dans le réseau AJEMA est également à saluer, Echichens étant membre de l'AJEMA depuis bien des années et participant de ce fait à la partie socle du financement des structures AJEMA existantes.

La dimension annoncée pour l'ouverture en 36 places, correspond à la demande actuelle dans des locaux certes vétustes mais pouvant, si la demande se renforce, être augmentée à 48 places.

Au regard de l'urgence de remplacer La Ribambelle, cette structure fonctionne depuis la rentrée scolaire d'août 2021, et cela aux risques financiers de la commune.

2. Discussions

La commission, unanime, constate le besoin de cette structure et le bienfondé de son entrée dans le réseau AJEMA.

Les coûts annoncés au budget prévoient une gestion rigoureuse de cette structure et ne feront de loin pas augmenter le coût moyen facturé aux communes sous forme des heures utilisées. Seule la partie socle impactera de quelques dizaines de centimes par habitant les comptes des communes membres de l'AJEMA.

3. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

- **D'accepter l'entrée dans le Réseau AJEMA de l'UAPE Les Pand'amis,**
- **D'accepter la création de 36 places parascolaires supplémentaires dès le 1er novembre 2021,**
- **D'approuver et de porter aux comptes 2021 les montants suivants, en sus des montants prévus au budget 2021**
 - CHF 1'601.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - CHF 1'601.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures,
- **D'approuver et de porter au budget 2022 les montants suivants, en sus des montants du préavis 03/09.2021 :**
 - CHF 89'252.00 compte 4525.00.73100 Participation des communes,
 - CHF 89'252.00 compte 3525.01.73100 Subvention par le réseau du déficit des structures.

Pour la commission chargée d'examiner le préavis N° 03/09.2021 :

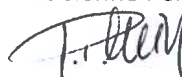
Laurent Guignard



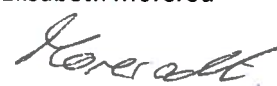
Anne-Catherine Gras



Fabienne Perrin



Elisabeth Morerod



Lonay, le 7 septembre 2021